

Réforme de la facturation électronique

Documents de référence

à noter

Certains textes seront amenés à être modifiés pour tirer les conséquences de la réorientation de la réforme annoncée dans [le communiqué de presse en date du 15 octobre 2024](#).

- Décret n°2024-266 du 25 mars 2024 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction
- Article 91 de la loi de finances pour 2024 prévoyant les nouvelles dates d'entrée en vigueur du dispositif de la facturation électronique
- Article 26 de la loi de finances rectificatives pour 2022
- Décret n°2022-1299 du 7 octobre 2022 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transactions
- Arrêté du 7 octobre relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transactions
- Rapport de la DGFIP : la TVA à l'ère du digital en France (octobre 2020)